

*« Bourgeoisies marchandes,
négoce internationaux,
traites négrières et esclavage
au XVIII^{ème} siècle ».*

Dossier documentaire.
Recherches aux Archives départementales
de La Rochelle.

Sources :

Archives départementales de la Rochelle. Le dossier pédagogique téléchargeable à cette adresse : http://charente-maritime.fr/CG17/upload/docs/binary/octet-stream/2014-01/dossier_archive_commerce_v2.pdf
Jacques de Cauna « Au temps des îles à sucre », éd. Karthala, Paris, 2003.

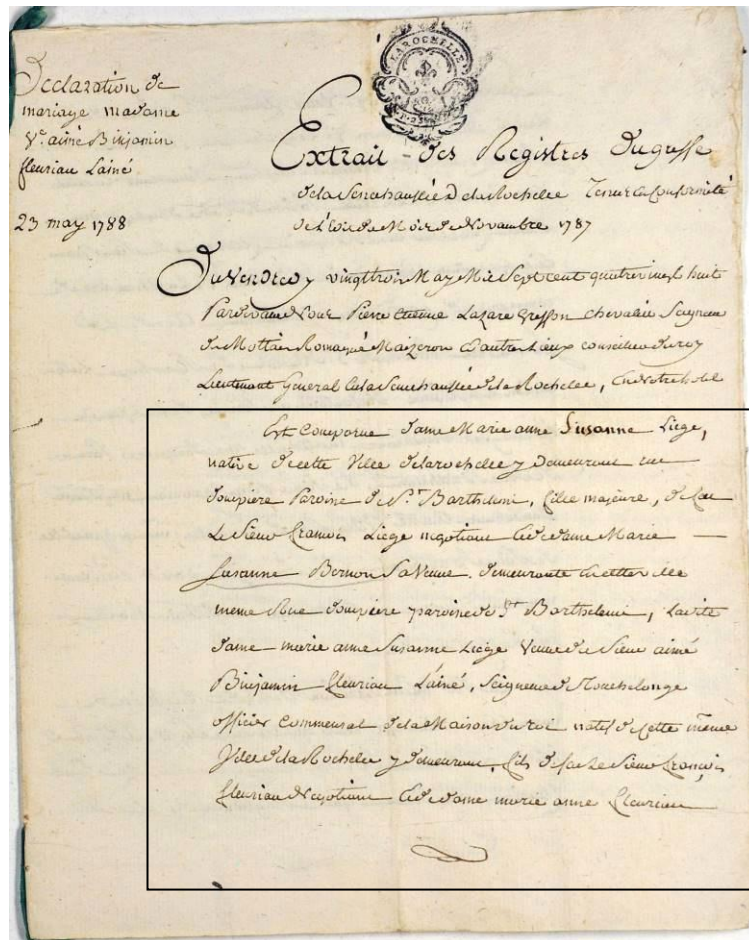
La bourgeoisie marchande.

➤ Aimé Benjamin Fleuriau.

- 📖 Aimé Benjamin Fleuriau, né le 24 juillet 1709, est le fils de François et de Marie-Anne Fleuriau. Il est issu d'une famille de marchands sur au moins quatre générations. La faillite de son père, l'oblige en 1729, à quitter la ville de La Rochelle et à rejoindre son oncle Paul Fleuriau à Saint Domingue. *Document n°2.*
- 📖 De retour à La Rochelle en 1755, Aimé Benjamin Fleuriau acquiert de nombreux biens grâce aux revenus de l'Habitation de Saint-Domingue : des cabanes, des marais salants, des maisons dont l'hôtel Fleuriau, la seigneurie de Touchelongue... . Ces revenus lui permettent aussi de rembourser la dette de son père.
- 📖 Dans ces familles de la bourgeoisie marchande, les mariages se contractent souvent dans le petit monde du commerce maritime rochelais. Il épouse le 17 août 1757 à Bordeaux, Marie-Anne Suzanne Liège. *Document n°1.*
- 📖 En 1777, Aimé Benjamin Fleuriau obtient la charge anoblissante d'officier commensal du Roi. *Document n°1.*
- 📖 A la mort d'Aimé Benjamin Fleuriau en 1787, sa fortune avoisine les quatre millions de livres.

cf. Jacques de Cauna « Au temps des isles à sucre », éd. Karthala, Paris, 2003.

Document n°1. Source : Extrait des registres du greffe. Déclaration de mariage, Madame veuve. Aimé Benjamin Fleuriau l'aîné, 23 mai 1788. Fonds Fleuriau 255J, non coté. Archives départ. de La Rochelle.



Transcription de l'extrait.

Est comparue Dame Marie Anne Suzanne Liège, native de cette ville de La Rochelle y demeurant rue Dompierre, paroisse de St. Barthelemi, fille majeure, de feu le Sieur François Liège négociant et de dame Marie Suzanne Bernon sa veuve demeurante en cette ville même rue Dompierre paroisse de saint-Barthelemi, la dite dame Marie Anne Suzanne Liège, veuve du Sieur Aimé Benjamin Fleuriau l'aîné, seigneur de Touchelongue officier commensal de la Maison du Roi natif de cette même ville de La Rochelle y demeurant, fils de feu de sieur François Fleuriau négociant et de la dite Marie Anne Fleuriau.

Transcription du document.

D Copie du Certificat de M^r Gilbert et de M^r
l'Intendant de la Rochelle.

Nous soussignés Subdélégué Général de l'intendance de
la Rochelle, certifions que le Sieur Benjamin Fleuriau
est né dans cette ville d'une famille ancienne dans le
négoce: que la manière dont il a fait lui-même le
commerce à St^e Domingue et la conduite irréprochable
qu'il y a tenue lui ont assuré (au rapport de tous ceux qui
l'y ont connu) la protection des Chefs de la colonie et
la plus grande considération dans l'esprit des colons: que
depuis plus de vingt ans qu'il est de retour dans sa
patrie il s'est concilié l'estime et l'amitié de tous ses
concitoyens par la pratique constante de toutes les vertus
sociales et notamment par la bienfaisance: que ces
Enfants qui sont au nombre de quatre deux garçons et
deux filles marchent sur les traces de leur vertueux père
Et que la fortune qui est considérable puisqu'elle excède
cent mille livre de rente, n'a point excité l'envie, parcequ'elle
est acquise par les voies les plus légitimes, et qu'il en fait
le meilleur usage. En foi de quoi nous lui avons donné
le présent certificat, à la Rochelle le Vingt quatre Juillet
mil sept cent soixante dix neuf.

Signé Gilbert
Vu ce Certificat très véritable
ce 29 juillet 1779 Signé Meulan Dablois.

Copie du certificat de Mr Gilbert et de Mr.
L'intendant de la Rochelle.

Nous soussignés subdélégué général de l'intendance
de La Rochelle, certifions que le Sieur Benjamin
Fleuriau est né dans cette ville d'une famille ancienne
dans le négoce ; que la manière dont il a fait lui-même
le commerce à St. Domingue et la conduite
irréprochable qu'il y a tenue lui ont assuré (au rapport
de tous ceux qui l'y ont connu) la protection des Chefs
de la colonie et la plus grande considération dans
l'esprit des colons : que depuis plus de vingt ans qu'il
est de retour dans sa patrie il s'est concilié l'estime et
l'amitié de tous ses concitoyens par la pratique
constante de toutes les vertus sociales et notamment
par la bienfaisance ; que ces Enfants qui sont au
nombre de quatre deux garçons et deux filles
marchent sur les traces de leur vertueux père et que
la fortune qui est considérable puisqu'elle est de cent
mille livres de rentes, n'a point excité l'envie, parce
qu'elle est acquise par les voies les plus légitimes, et
qu'il en fait le meilleur usage. En foi de quoi nous lui
avons donné le présent certificat, à La Rochelle le
vingt quatre juillet mil sept cent soixante dix neuf.

Signé Gilbert

Vu ce certificat très véritable
ce 29 juillet 1779

Signé Meulan Dablois.

Esclavage et économie de plantation.

➤ Aimé Benjamin Fleuriau et le commerce des esclaves.

-  Aimé Benjamin Fleuriu pratique le commerce des esclaves noirs. Le document ci-dessous montre qu'il arme un navire Le Bellier en 1785. « Pour organiser le voyage de traite mais aussi pour partager les investissements nécessaires, les risques et les profits, Aimé Benjamin Fleuriu est ici associé à un autre armateur M. Thouron. Les comptes de vente du navire Le Bellier nous donne une idée de la valeur d'une cargaison ».

Un questionnaire sur ce document a été réalisé par les Archives départementales de La Rochelle. Il figure dans le dossier pédagogique téléchargeable à cette adresse : http://charente-maritime.fr/CG17/upload/docs/binary/octet-stream/2014-01/dossier_archive_commerce_v2.pdf

Document n°3. Source : Compte de vente faite au Cap par Poupet frères et compagnie de 499 têtes de Nègres formant la cargaison introduite par le navire Le Bellier, 1^{er} juin 1785.

Archives départementales de Charente-Maritime. 245 J fonds Magué-Margotteau.

[illegible]

M. les Acquerieurs.		inégille	inégille	inégille	inégille	Total	Comp ^{te}	juillet	septem.	octom.	novem.	decem.	janvier	fév.	mars	avril	mai	Total
1	Salade Enville			3	3	0100												0100
2	S. Pouché & Duchamp négociant			3	7	10	22000											22000
3	S. Vio habitant au port margot			4	6	10	12000								10000			22000
4	M. de Creney h. a la marmelade			3	8	12	25200											25200
5	S. Vio habitant au port margot			2	4	6	12000											12000
6	Marie françoise M. S. Enville					1	1650											1650
7	Milly & Caron creg Enville					1	2200											2200
8	Darmadin ch. au G. Moriz			2	11	14	23500											23500
9	S. Pouché & C. Neg. Enville			5	5	11	8000		9000									16000
10	S. Pouché jeune a la petite aune			4	3	9	6000											6000
11	S. Pouché h. au dandon			2	3	3	10200											10200
12	S. Pouché h. Marchand Enville			2	2	2	17500											17500
13	S. Pouché habitant & Neg. Enville			3	3	5	1200						1200					2400
14	S. Pouché habitant au port margot			2	3	5	6000									6000		12000
15	S. Pouché habitant Enville			3	10	1	25200											25200
16	S. Pierre freres Neg. Enville			2	12	14	15750						15750					31500
17	S. Pouché Neg. Enville			4	7	11	9450								9450			18900
18	M. de Creney fils chirurgien Enville			2	11	12	15600		5000				9200					31800
19	S. Pouché Comte Neg. Enville			3	2	3	8250											8250
20	S. Pouché habitant Enville			5	5	5	6450								6450			12900
21	S. Pouché habitant au pilate			1	1	2	17000											17000
22	Michel mineur M. S. Enville			1	1	1	2050											2050
23	S. Pouché Enville			1	4	5	3000				5000							8000
24	M. de Creney h. a la grande rivière			1	1	1	2200											2200
25	S. Pouché habitant Enville			1	1	1	1800											1800
26	S. Pouché habitant au trou			1	6	7	1000		7200	7200								14400
27	S. Pouché négociant Enville			1	1	2	2200								5900			8100
28	S. Pouché M. S. au trou			10	6	16	14800								14800			29600
29	S. Pouché h. au port margot			1	1	2	3800											3800
30	M. de Creney (Cotonne par du trou)			1	1	6	5750								5750			11500
31	S. Pouché habitant Enville			2	2	2	4200											4200
32	S. Pouché h. Enville			1	1	2	3000											3000
33	S. Pouché Charpentier Enville			4	6	10	10500								10500			21000
34	S. Pouché habitant a la marmelade			1	1	1	800				1200							2000
35	S. Pouché Curé du trou			10	14	14	20000								8000			28000
36	S. Pouché h. au pilate			4	6	10	10000				10000							20000
37	S. Pouché h. au trou			1	1	1	10000				2000				2500			25000
38	S. Pouché h. au trou			1	1	1	0000								2400			2400
39	S. Pouché h. charpentier			1	6	6	6000								6000			12000
Total ci contre		11	21	53	164	247	242400		20200	31100	29150	32500	57450					512800

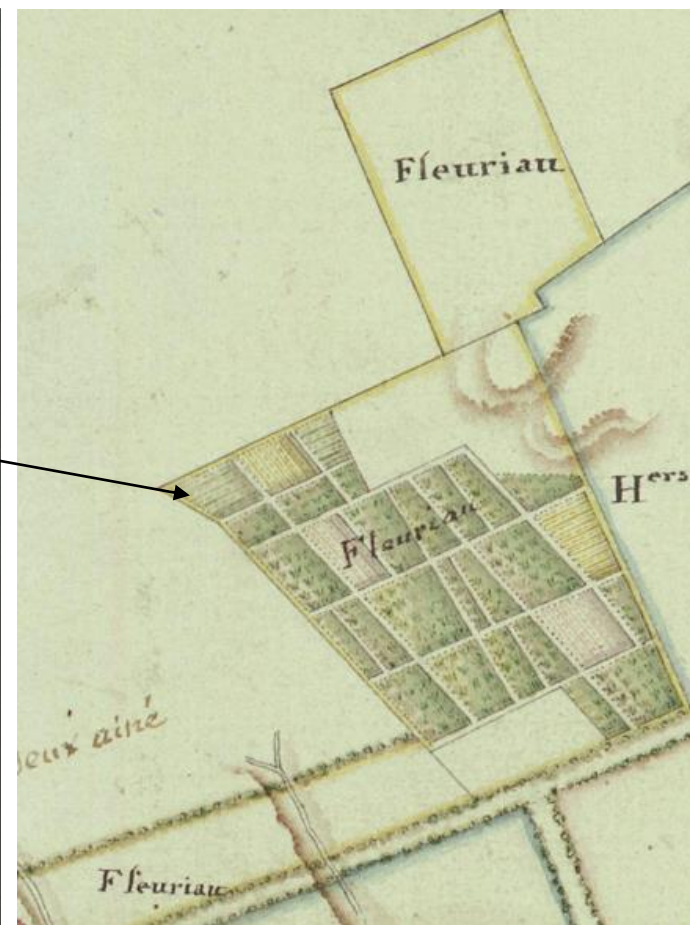
M. les Aqueurs.			Mépill.	Mépill.	Mépill.	Mépill.	Total	Comp.	Janvier.	Febr.	Mars.	Avril.	May.	Total	
1	Martineau frere h ^u	audandoy	1	3	6	9	9900						9900	19800	
2	Normand l'ine habitant a la croix		1	1	2	4	5400						5400	8800	
3	Durand freres	Commissaire	1	1	2	4	6000			5800	5800			11600	
4	Deuffin Officier Pa. a la marquette		1	1	2	4	6000						6000	12000	
5	Donod picard habitant	au bourg	1	2	6	8	8000						8000	16000	
6	L. Hogerme habitant	au limbe	1	1	1	2	1000		2000		1400			4400	
7	De la Suiffardiere h ^u	au p. margot	1	1	1	1	1100					1000		2100	
8	Dalot & Denis negt.	en Ville	1	1	9	11	11250					9200	2150	22700	
9	Morthe menuisier	au limbe	1	2	2	2	2100		1350	1350				4800	
10	P. Villot h ^u	au bourg	2	3	3	8	8000						8200	16200	
11	La Cour	En Ville	1	1	1	1	2400							2400	
12	Jeanin Vache M. f.	En Ville	1	1	1	1	2400							2400	
13	Francillon negt.	En Ville	2	2	2	4	4650					3000		7650	
14	Archambeau h ^u	au bourg	4	2	6	12	20000					56000		76000	
15	Robin h ^u	au moka	1	1	6	7	7700						7000	14700	
16	Que habitant	au mora	1	1	1	1	1100						1000	2100	
17	Lavenot du vergé h ^u	au mora	1	1	2	2	5000					5500		10500	
18	De la hogue h ^u	au limbe	1	3	6	6	11700							11700	
19	Bruzelin h ^u	en Ville	1	2	2	2	2100			2500				4600	
20	Arieux h ^u au q ^u	de Valère	1	1	1	1	4000		4000					8000	
21	Meunier jeune	en Ville	1	2	2	2	2000						200	4000	
22	Amisot fils au quip.	Denneray	1	2	2	2	2200					2200		4400	
23	Demortier h ^u	plaisance	1	1	1	1	1320							1320	
24	J. l'fort m. f.	en Ville	1	1	1	1	1650							1650	
25	Joyeau h ^u	au morin	1	1	1	1	1400			700				2100	
26	Dieard h ^u	au p. margot	1	2	2	10	11000				9000			20000	
27	J. Grenon h ^u aux	Lezeviers	2	2	2	4	3800				1200			5000	
28	A. Divet M. f. ch.	en pleine	1	2	2	2	4400							4400	
29	P. Borlier habitant a	plaisance	1	2	2	2	4000							4000	
30	Cal de Saigne jeune	en Ville	1	1	6	6	10000				3800			13800	
31	Charlier menuisier	en Ville	1	2	2	2	1000		1000	1000			900	3900	
32	Gresseau Voillier a haut du sap.		2	1	2	2	1500			5500				7000	
33	L. Fuguet m. f.	habitant	1	1	1	1	1800							1800	
34	J. h. Crouvi M. f.	en pleine	1	1	1	1	1800							1800	
35	Siraudeau h ^u	en ville	1	1	3	3	1600					1400		3000	
36	Moisy frere h ^u a	plaisance	20	5	3	35	62		36750		36750		36750	110250	
37	Bouvier h ^u	au Cap	6	1	2	9	9000			9000				18000	
38	Cicombre		21	11	33	164	249	542400		20200	39150	32500	34400	57450	981670
Total de la Vente			56	26	83	335	499	580070	36750	37550	79600	37050	144200	126450	981670

➤ L'habitation d'Aimé Benjamin Fleuriat à Saint-Domingue.

- 📖 Aimé Benjamin Fleuriat, après avoir travaillé à Saint-Domingue auprès de son oncle, gère ses propres affaires : réception et chargements de navires, vente de cargaisons d'esclaves et négoce du sucre.
- 📖 Il compte parmi les plus grands propriétaires terriens de Saint-Domingue. L'habitation de Bellevue couvre 327 hectares dans la plaine du Cul-de sac près de Port au Prince. Elle comprend des hectares plantés de canne à sucre, les bâtiments de la sucrerie, le logement des maîtres, des régisseurs, les cases pour les esclaves. La Grande Rivière du Cul de Sac permet l'irrigation de la plaine dont l'habitation Fleuriat. Sur le plan général les bandes colorées correspondent aux pièces en culture (canne à sucre et autre vivres).

cf. Jacques de Cauna « Au temps des îles à sucre », éd. Karthala, Paris, 2003, p. 29.

Document n°4. Source : Partie de l'habitation de la famille Fleuriat, près de la Grande rivière sur le plan de Cul de Sac à Saint-Domingue. Dessin à plume aquarellé, XVIII^{ème} siècle.
Archives Départementales de la Charente-Maritime. 5Fi. Saint-Domingue 1.



➤ Les productions.

- ☞ L'île de Saint-Domingue, colonie française, fournit environ les trois quarts de la production mondiale de sucre de canne et représente alors un tiers du commerce extérieur français.
- ☞ En 1790, l'Habitation Fleuriau produit principalement du sucre brut, mais elle possède des installations coûteuses permettant la fabrication du sucre terré (le sucre terré est du sucre mis en pain après avoir été raffiné, blanchi par l'argile). Pendant la guerre d'Indépendance américaine, du sucre terré est produit (circulation difficile des navires, il tient moins de place). Le tafia ou guildive est l'eau de vie tiré des cannes ; sur l'habitation la production s'arrête avec la mort du guildivier responsable.
- ☞ Chaque année les comptes de gestion présentent un « Etat des animaux existant sur l'Habitation ». Il ressemble fort à celui qui est tenu pour les Esclaves (voir le document source n°6). On précise leur nom, les morts et leur cause, les vols, les ventes, l'emploi des bêtes... .
Les bêtes à cornes sont utilisées pour les charrois, les mulets sont utilisés pour les charrois et sont attelés au moulin à bêtes, enfin les chevaux servent pour les déplacements. En 1787, un achat massif de mulets s'explique par un projet d'extension des cultures.

cf. Jacques de Cauna « Au temps des îles à sucre », éd. Karthala, Paris, 2003.

Document n°5. Source : Etat des produits de l'habitation Fleuriau près le Port au Prince et montant de son mobilier pendant 14 ans. Archives Départ. de la Charente-Maritime. Fonds Fleuriau 255J. Non coté.

Etat des produits de l'habitation Fleuriau, près le Port au Prince, et montant de son mobilier pendant 14 ans.

Années	Sucres				Cafia et Sirop.		Esclaves.		Animaux.				Observations.	
	Brut.		Terré.		Cafia et Sirop.		Nègres Négresses Négresses Négresses	Lépreux dans l'année.	Bœufs vaches, vaches, moutons.	Chevaux jeunes et adultes.	Mulets.			
	barriques craquelées.	Bois net.	barriques craquelées.	Bois net.	barriques	barriques								
1777	338	560,369 ^m	---	---	248 1/2	---	244	3	93	24	32	---	<i>Pour exprimer le produit total en Sucre brut, on a porté ici à sa colonne les produits en Sucre blanc, augmentés de moitié en sus.</i>	
1778	374	622,318.	---	---	218 1/2	---	249	26	100	25	62	---		
1779	---	---	155	248,685	215 1/2	---	237	---	100	23	59	---		
1780	---	---	199 3/4	338,048	250 1/2	---	223	---	104	22	57	---		
1781	---	---	203 1/2	352,319	245	---	232	---	112	24	56	---		
1782	117	187,344	134	223,380	299	---	228	---	122	19	55	---		
1783	222	377,109	---	---	251	---	224	---	137	21	53	---		
1784	329	561,409	---	---	177	---	257	33	138	17	53	---		
1785	341	577,779	---	---	165	---	253	---	112	21	51	---		
1786	267	443,961	---	---	149	---	256	7	95	17	59	---		
1787	242	404,820	---	---	35	85	278	20	75	17	74	---		
1788	348	547,911	---	---	157	24,197	293	14	45	13	82	---		
1789	279	458,604	---	---	94	15,823	344	2	51	12	83	---		
Moine moyen des dix dernières années	---	498,928 ^m	---	---	Cafia et Sirop.		253	---	99	20	60	---	<i>On ne doit pas oublier aussi, qu'il s'y trouvait quatre-vingt-quatorze carreaux de terres arrosables non cultivées et qui étoient à la veille d'être par ce surecroît de nègres.</i>	
1790	352	612,549	---	---	---	158	32,222	306	14	49	11	83		

➤ Les esclaves.

- 📖 Sur les inventaires sont portées les ethnies d'origines des Africains (« nations ») ou la mention « Créole » pour ceux nés dans la colonie. Ces derniers servent d'initiateurs pour les Africains récemment débarqués : les « Bossales ». Ces inventaires sont incomplets ; les « Mulâtres » nés d'un Blanc et d'un Esclave sont rarement mentionnés. De plus, les indications d'âges portées, si elles sont assez fiables pour les Créoles, sont approximatives pour les Africains pour lesquels l'âge était alors fixé en fonction du physique au moment de l'achat.
- 📖 Les esclaves sont répartis en catégories :
 - Les enfants, les infirmes ne sont employés qu'à des travaux de gardiennage des cochons, des volailles ou des moutons mais aussi des cases, des barrières... .
 - Les « Nègres hors culture » (domestiques, employés de l'hôpital, ouvriers, gardiens...) bénéficient de privilèges et parfois de gratifications. Les plus importants sont les « Sucriers » (responsables de la cuite des sucres). Les maîtres chauffeurs entretiennent les chaudières, les maîtres guildiviers assurent la fabrication des sirops et tafias et les cabrouetiers sont responsables des transports et de l'entretien des bêtes et des cabrouets.
 - « Les Nègres de jardin » représentent environ 1/3 de l'effectif. Les Bossales travaillent à la coupe des cannes et les femmes s'occupent du sarclage, de l'arrosage et du ramassage de la canne à sucre.
- 📖 Les Commandeurs encadrent les « Nègres de jardin ». Ils sont armés (fouet, baguette...) et exercent des fonctions d'organisation et de surveillance du travail et de répression des fautes.
- 📖 Toutes les plantations avaient leur lot d'esclaves « marrons», en fuite. Après le délai d'un mois de grâce, l'esclave est passible des sanctions prévues par le Code noir (article 28) : oreilles coupées et fleur de lys sur l'épaule la 1^{ère} fois, jarret coupé puis mort en cas de récidive.
Sur le document n°6, un esclave nommé François Mont-Rouy est signalé en 1777 « marron depuis 1775 ».

cf. Jacques de Cauna « Au temps des isles à sucre », éd. Karthala, Paris, 2003.

25. Etat des Nègres, négresses, négillons & négittes et habitations de tous les blancs dans l'île de Saint-Denis le 31. Décembre 1777.				
Noms des Nègres	Nation	Age ans	Emploi	Noms des Maîtres des Créoles
Laurant	baubara	60	Petit Commantier	
Lafrance	Congo	30	2 ^e Commantier	
Amour	arada	30	3 ^e Jours	
Pierre Coffe	Congo	26	4 ^e Jours	
Mathurin	arada	60	chef cuisinier	
Philipp	arada	46	Jours	
Jules	baubara	55	Jours et Jours de Jours	
Eugene	Caramany	55	Jours	
Frederic	Nago	36	Jours	
Christophe	arada	30	Jours	
Michael S.	Jours	40	Jours	
Jean Louis	Ceiles	30	Jours	
Antoine	baubara	36	Jours	
Jean Louis	Ceiles	28	Jours	
Amour	arada	32	Jours	
Simone	Congo	26	Jours	
Alexandre	baubara	26	Jours	
Gabriel	Congo	56	Maître Cabaretier aux Jours de Jours	
Francis	Nago	42	Jours et Jours de Jours	
Michel	Ceiles	22	Jours	
Joseph	Jours	20	Jours	
Marcel	arada	16	Maître de l'abattoir	
Jean	arada	14	Jours	
Afou	Ceiles	15	Jours	
Pierre Louis	Jours	15	Jours	
Domique	baubara	55	Maître de l'abattoir aux Jours de Jours	
Francis Louis	Ceiles	30	Jours	
Jean Baptiste	Jours	26	Jours	
Jean Cui	Jours	22	Jours	
Guillaume	Congo	55	Maître de l'abattoir	
Joseph	Congo	50	Jours	
Colonne	Caramany	18	Jours	
Cabot	Congo	18	Jours	
Jules	Ceiles	50	Maître de l'abattoir	
Jean Charles	Jours	27	Jours et Jours	
Guillaume	baubara	45	Jours	
Jean Montreuil	Ceiles	45	Jours, Maître de l'abattoir	
Pierre Louis	Congo	55	Maître de l'abattoir et Jours de Jours	
Pierre Louis	Caramany	60	Jours et Jours de Jours	
Eugene	baubara	55	Maître de l'abattoir et Jours de Jours	
Guillaume	Caramany	45	Jours et Jours	
Joseph	Congo	32	Jours	
Jean Baptiste	Ceiles	30	Jours et Jours de Jours	

nom des negres	nation	age ans	Emploi	nom des maîtres des écoles
88. Nègre cultivateur				
Jean	Congo	60.	idem et Culteur de haricot	
Joseph de Balla	Nago	70.	idem	
Amour	idem	50.	gardienn de la place forte	
Paul	Cambaca	70.	id. gardien de la même place forte	
bonhomme	Croite	40	négociant parison inférieure	feu-Marcus
heruile	Nago	55	id. Coupage de bois de Galsien	
Bastien	idem	18.	Nègre de parison	
Paul	Congo	22	idem	
Bacchar	Congo	26	négociant parison	
Clauet	Croite	25	idem	feu Claudius
Ouany	idem	21.	id. apprentissage de maçonnerie	idem
Henry	Congo	27	idem	
lemin Jacques	Ido	33.	idem	
Gillet	idem	22	idem	
Samoy	arusa	19	idem	
Niké	Kiaula	19	idem	
la Jument	Nago	20.	idem	
Chouane	Ido	36	idem	
106. Nègre				
negresses.				
Amélie	Croite	30.	parison	feu Philis
Marie-cla	idem	30	idem	feu Philis
Henriette	idem	28.	idem	feu Chouane mirabail
Henriette	idem	30.	idem	Marcel
Renaude	idem	25	idem	Corne Hugane
Jeannin Floris	idem	30.	idem	Floris
Marie Louise	idem	32	idem	feu Labrel
Victoire	idem	30	idem	Agnes Nago
Catherine	idem	30	idem	feu Chouane-mirabail
Jeannine	Ido	32	idem	
Calb. aouy	Croite	32	idem	feu aouy
Josephine	Ido	36	idem	de Hugane
Marthe	idem	30.	idem	Christine-mare
Henriette	idem	35	idem	Marysine accouchée
Amélie Hugane	idem	27.	idem	Corne Hugane
Rolfe	idem	33.	idem	Philis-nago
Jeannine	idem	20.	idem	idem
Loise Hugane	idem	45.	idem	feu Agnes Hugane
Charlotte	idem	30.	idem	Jeannine
Lucienne	idem	26.	idem	feu Labrel de la boire
Yvonne	idem	22	idem	Yvonne
Colibe	idem	33	idem	Yvonne Nago
M. madame	idem	22	idem	Mimane
Lucy-gathe	idem	30.	idem	Agathe
Marie-claire	idem	30.	idem	feu aouy
Jeannine	idem	50.	idem	Henriette
26. Nègre				

noms des nègrittes	nation.	age. ans mois	Emploi.	noms des mères ^{des} des Créoles.
Arselaide ?	Criole	13	gardiennne de cuisine	Ayathi
Marinette ?	Congo	13	idem	
Lulabelle ?	idem	13	idem	
M. antice ?	Criole	11	idem	Houmérie
Isabelle ?	idem	10	idem	Cateau
Augustine ?	mouslingue	11	idem	
Bileme ?	Criole	11	idem	Jeanne Marie
Taranne ?	idem	9	gardiennne de cochon	Marthe
M ^e . Catherine	idem	7	au Poulain	Anne Marie
Lauchete ?	idem	7	Servante de la grande Case	Viviane
Marion	idem	7	au Poulain	Françoise
Jeanne	idem	6	idem	Françoise
Marie-Joseph	idem	6	Servante de la grande Case	Kewitte
Marie-Antoinette	idem	6	au Poulain	Jean
Marguerite	idem	6	gardiennne de vacheries	Houmérie
Caliche ?	idem	5	au Poulain	Rosalie
Marie-Francoise	idem	4		Anne-Flore
Rosique ?	idem	4		Anne-Flore
Alyrique ?	idem	4		Félicité
Abelith-griffe	idem	4		Bibianne
Marie-Charles	idem	3		Charlotte
Marie-Noël	idem	3		Betty
Pauline ?	idem	3		Viviane
Marie-Pierre	idem	1	6	Anne-Flore
Dame ?	idem	1		Marthe
Luzette	idem	9		Kewitte
Perrine ?	idem	6		Charlotte
Blanche-Ophélie	idem	6		Catherine
Euphrasie ?	idem	4		Houmérie

29. Négrittes

Récapitulation.

Nègres	106.
nègresses	81.
nègrillons	28.
nègrittes	29.
Total	<u>244. Cte</u>

J'affirme le Fictuel Etat Véritable. Bellune 18. mars 1778.

Lerembourges



Les « Etats de la mortalité » tenus chaque année nous renseignent sur les principales maladies mortelles sur l'Habitation d'Aimé Benjamin Fleuriau.

- Les nouveau-nés peuvent être victimes du tétanos infantile, le « mal de mâchoire ». Ce mal régressera au moment où les accouchements auront lieu à l'hôpital de l'Habitation (et non plus dans les cases) et avec la formation d'une esclave accoucheuse.
- Le « scorbut » dû à une carence en vitamine C, frappe surtout les nouveaux arrivés.
- Le grand fléau à Saint-Domingue reste la variole appelée « petite vérole » ou « verrette ». En 1777, apparaissent les premiers cas de « verrette confluyente et maligne » avec des boutons très rapprochés (dispersés pour la vérole discrète). Dès 1778, une partie des esclaves est vaccinée.
- D'autres maladies : « langueur » (carences nutritionnelles), la gale, les ulcères, les « malingres » (infection cutanée et état général déficient)...

cf. Jacques de Cauna « Au temps des isles à sucre », éd. Karthala, Paris, 2003.

Document n° 7. Source : Comptes de gestions des années 1777 à 1778 de l'Habitation situé à Bellevue, quartier de Cul de Sac à Saint-Domingue. Etat de la mortalité des Nègres de l'Habitation de Monsieur Fleuriau l'Aîné, sise à Bellevue quartier de Cul de Sac depuis le 4 novembre 1776 jusqu'à le jour 31 décembre 1777. Archives départementales de Charente-Maritime. Fonds Fleuriau 255J. Non coté.

Dates des mortalités	Noms	Nation	Nègres	Négresses	Négrillons	Négrittes	Age			Qualités	Genre de Maladies
							ans	mois	jours		
1776	14. Simon	Croûle			1				5		Mal de mâchoire (fièvre fébrile) 7 janv. le 3. 9. huit heures du soir.
	23. Hadelon	Congo		1			18			Jardini	Diarrhée scorbutique
	4. Vins Gabriel	gunguiny	1				70			Jardini	Infirmité et vermines
	11. Danton	araba	1				75			Journ	brûle d'oreille et d'yeux ayant mis le feu aux yeux même étants sautés
	15. Comair	Congo	1				20			Jardini	boisselle, éruption de gale, grandement et l'œil aux levres les intestins gorgés
	19. St. Thérèse	Croûle			1	1	3				Colique et misère les intestins capotés gorgés (fièvre catarrhe abou)
1777	Janv. 6. Vins André	Araba	1				60			Jardini	Un Vins Malingre et d'jaube et d'oreille
	14. Rogale	Journ	1				20			Jardini	Boisselle morte et langueur
	29. Jédabaptiste	Banya	1				55			3 ^e Commandant	abîm au foie
Juillet	8. Augustin	Croûle			1		17			Amarré	Polype au cœur (fièvre de la fièvre araba)
août	4. Rubin	Nayo	1				20			Jardini	Diarrhée scorbutique. n. Ce nègre fut achevé le 6. Janv. 1777. Juf. Thoma
juin	15. Basile	Croûle			1		7			Jardini	Scorbut, enflure universelle et langueur (fièvre de la fièvre)
juin	15. Pierre-Vict	Journ			1		2			Journ	fièvre verrouillée
juin	25. Marie-Ant	araba		1			21			Jardini	Verette confluyente et maligne
juin	11. Carre	Journ	1				55			Jardini	Gravissime provenant d'un flux de sang venant plus de deux ans
juin	15. Jean-Bapt	Croûle			1		14			Amarré	Verette confluyente et maligne (fièvre de Bibiane)
juin	20. Florent	Journ					1	2	6	Journ	(fièvre Rosalie)
	17. Leticia			8	2	5	2				

J'affirme le Présent Acte véritable. à Bellevue le 18. Mars 1778.

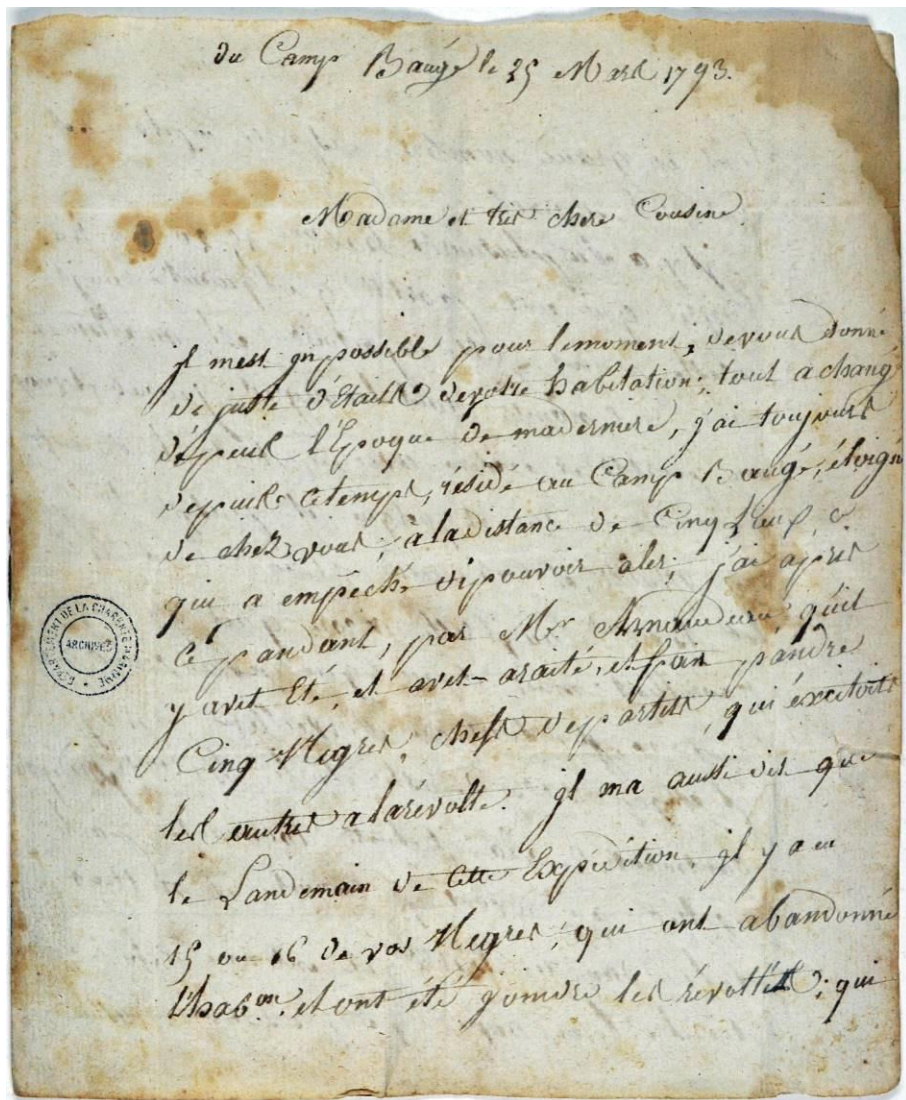
[Signature]

Le temps des révoltes et de la 1^{ère} abolition.

- « Commencée en août 1791, la révolte des Noirs de Saint-Domingue, qui réclament l'abolition de l'esclavage et l'égalité des droits en se basant sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789, entraîne la ruine totale de la traite négrière à La Rochelle.
- A la mort d'Aimé Benjamin Fleuriau en 1787, sa veuve gère l'Habitation de Saint-Domingue. La correspondance de Jacques Hérard, séjournant alors sur l'Habitation, avec sa cousine, la veuve d'Aimé Benjamin Fleuriau, apporte un précieux témoignage d'une personne directement spectatrice des événements ».

Un questionnaire sur ce document a été réalisé par les Archives départementales de La Rochelle. Il figure dans le dossier pédagogique téléchargeable à cette adresse : http://charente-maritime.fr/CG17/upload/docs/binary/octet-stream/2014-01/dossier_archive_commerce_v2.pdf

Document n°8. Source : Lettre de Jacques Hérard, cousin de la veuve Aimé Fleuriau de Bellevue à sa cousine du 25 mars 1793. Archives départementales de La Rochelle –Mar. Fonds Fleuriau 255J.



Du Camp Baugé le 25 mars 1793

Madame et très chère cousine

Il n'est pas possible pour le moment de vous donner de juste détail de votre habitation ; tout est changé depuis l'époque de ma dernière, j'ai toujours depuis ce temps résidé au Camp Baugé, éloigné de cinq lieues et qui m'a empêché de pouvoir aller ; j'ai appris cependant par Monsieur Arnaudeau qu'il y avait été et avait arrêté et fait pendre cinq nègres, chef de partis qui excitaient les autres à la révolte. Il m'a aussi dit que le lendemain de cette expédition il y a eu 15 ou 16 de vos nègres qui ont abandonné l'habitation et ont été joindre les révoltés ; qui sont en grand nombre, dispersés en plaine et dans les mornes.

Il y a sur plusieurs habitations 19. 20. 30. 40. nègres qui ont parti, quelque autre où il n'en reste point, celle où j'étais est malheureusement de ce nombre, tous les nègres jeunes et vieux ont parti et emmené avec eux tous les bœufs au nombre de 100 et quelque et presque tous les mulets et cabrouets pour traîner leurs effets. Les habitations où il reste encore quelques nègres travaillent mais si peu que cela n'en vaut pas la peine, il ne sont pas surveillés parce qu'il est impossible de rester sur les habitations, indépendamment de cela, ils sont tourmentés par les révoltés qui ne vont que la nuit et mettent le feu dans les habitations et entraînent de force ou tuent les bons nègres qui persistent à rester chez leur maître.

Mes plus grandes craintes sont de voir notre plaine du Cul de Sac devenir semblable à la partie du Cap. Dieu veut qu'il en soit autrement ; je le désirerais bien mais le mal s'aggrave de jour en jour, et nous avons si peu de force et moins d'ensemble, ce qui nous cause tout nos maux.

Il est question d'organisation d'une gendarmerie pour la paroisse de la Croix des Bouquets qui sera aux frais des habitants, ce qui ... sera le meilleur effet si cela réussit.

Il y a longtemps que j'ai vu Monsieur Arnaudeau, il est au Camp Santo ... de celui de Baugé ce qui me prive de ce plaisir depuis fort longtemps je n'ai pas vu non plus Monsieur Lerembour on ne nous permet à nous jeunes gens de la plaine d'aller à Port-au-Prince. J'aurais l'honneur de vous écrire aussitôt que les affaires prendront une meilleure tournure. Madame et très chère cousine

J'ai l'honneur d'être très respectueusement vôtre très humble et très obéissant serviteur.

Jacques Hérard

PS : Pardon chère cousine si je me sers de papier si mal propre, nous en manquons au camp. Si même j'en avais eu plutôt j'aurais eu l'honneur de vous écrire, il y a longtemps je me sers d'une plume de fer blanc, jugez combien nous sommes peinés pour écrire.